



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des  
soumissions\Travaux publics et Services  
gouvernementaux Canada  
See herein for bid submission  
instructions/  
Voir la présente pour les  
instructions sur la présentation  
d'une soumission  
NA  
Manitoba

**REQUEST FOR PROPOSAL**  
**DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right  
of Canada, in accordance with the terms and conditions  
set out herein, referred to herein or attached hereto, the  
goods, services, and construction listed herein and on any  
attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la  
Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou  
incluses par référence dans la présente et aux annexes  
ci-jointes, les biens, services et construction énumérés  
ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services Canada - Western  
Region  
Victory Building/Édifrice Victory  
Room 310/pièce 310  
269 Main Street/269 rue Main  
Winnipeg  
Manitoba  
R3C 1B3

<b>Title - Sujet</b> Dental Equipment and Supplies Dental Instruments, Small Dental Equipment and Supplies	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 5A316-203695/A	<b>Date</b> 2021-09-10
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 5A316-203695	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$STN-201-5522	
<b>File No. - N° de dossier</b> STN-0-43195 (201)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> Central Daylight Saving Time CDT <b>on - le 2021-10-25</b> Heure Avancée du Centre HAC	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Marsland, Rina	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> wpg016
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (306) 241-5742 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (418) 566-6167
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> FNIHB, REGIONAL DENTAL WAREHOUSE INDIGENOUS SERVICES CANADA 391 YORK AVENUE WINNIPEG Manitoba R3C4W1 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein – Voir ci-inclus	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX</b> .....	<b>3</b>
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
1.4 MIGRATION PRÉVUE VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS</b> .....	<b>4</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	5
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	5
2.4 LOIS APPLICABLES .....	5
2.5 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS .....	6
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES</b> .....	<b>7</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	7
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION</b> .....	<b>8</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	8
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	9
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES</b> .....	<b>10</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	10
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES.....	10
<b>PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</b> .....	<b>11</b>
<b>A. OFFRE À COMMANDES</b> .....	<b>11</b>
6.1 OFFRE.....	11
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	11
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	11
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	12
6.5 RESPONSABLES.....	12
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	13
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	13
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	14
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	14
6.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	14
6.11 LOIS APPLICABLES .....	15
6.12 TRANSITION VERS UNE SOLUTION D'ACHATS ÉLECTRONIQUES (SAE).....	15
<b>B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT</b> .....	<b>15</b>
6.1 BESOIN.....	15
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	15
6.3 DURÉE DU CONTRAT .....	15
6.4 PAIEMENT .....	16
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	16
6.6 ASSURANCES.....	16
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	16

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5A316-203695/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5A316-203695

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-0-43195

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

6.8	RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	16
<b>ANNEXE « A »</b>	.....	<b>18</b>
<b>ANNEXE « B »</b>	.....	<b>37</b>
BASE DE PAIEMENT .....		37
<b>ANNEXE « C »</b>	.....	<b>39</b>
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES .....		39
<b>ANNEXE « D » DE LA PARTIE 3 DE LA DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES</b>	.....	<b>40</b>
INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE.....		40
<b>ANNEXE « E »</b>	.....	<b>41</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Introduction**

La demande d'offre à commandes (DOC) contient sept parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- |          |   |
|----------|---|
| Partie 1 | Renseignements généraux : renferme une description générale du besoin;  |
| Partie 2 | Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;  |
| Partie 3 | Instructions pour la préparation des offres : donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;                                    |
| Partie 4 | Procédures d'évaluation et méthode de sélection : décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection; |
| Partie 5 | Attestations et renseignements supplémentaires : comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;   |
| Partie 6 | 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :   |
|          | 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;  |
|          | 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.  |

Les annexes comprennent le Besoin), la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, et toute autre annexe.

### **1.2 Sommaire**

La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de Services aux Autochtones Canada (SAC), région du Manitoba, souhaite établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour la fourniture et la livraison, au besoin et sur demande, d'instruments dentaires, de petit matériel dentaire et de fournitures dentaires pour les services de soins de santé buccodentaire offerts aux Premières Nations dans les réserves.

Les emplacements des points de livraison comprennent l'entrepôt de la DGSPNI à Winnipeg, au Manitoba (R3C 4W1), et divers autres emplacements des Premières Nations dans des régions nordiques et éloignées du Manitoba, selon ce qui est précisé dans l'Énoncé des besoins à l'annexe A.

La durée de l'offre à commandes sera d'un (1) an à partir de la date de son émission, avec une option de prolongation pouvant aller jusqu'à deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an chacune, selon les mêmes modalités.

La présente demande d'offre à commandes (DOC) permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal de la Société canadienne des postes pour présenter leur offre par voie électronique. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC,

Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

La présente DOC permet aux offrants d'utiliser le service Connexion postal offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leurs offres. Les offrants doivent consulter la partie 2 de la DOC, Instructions à l'intention des offrants, et la partie 3 de la DOC, Instructions pour la préparation des offres, pour obtenir de plus amples renseignements sur le recours à cette méthode.

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### 1.4 Migration prévue vers une solution d'achats électroniques (SAE)

Le Canada s'efforce actuellement de mettre au point une SAE en ligne plus rapide et plus conviviale pour commander des biens et des services. Pour en savoir plus sur la transition prévue vers ce système et sur les incidences éventuelles sur toute offre à commandes subséquente attribuée dans le cadre de cette demande de soumissions, reportez-vous à la section 6.15 – Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE).

Le [communiqué de presse](#) du gouvernement du Canada fournit des renseignements additionnels.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans [le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2020-05-28) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2006](#), Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

#### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

B3000T (2006-06-16) [Produits équivalents](#)

M0019T (2007-05-25) [Prix et\(ou\) taux fermes](#)

M1004T (2016-01-28) [Condition du matériel - offre](#)

## 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC. Les offerants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

**Unité de réception des soumissions de la région de l'Ouest de TPSGC**

**Les fournisseurs sont fortement encouragés à soumettre leurs offres par voie électronique, en utilisant l'application Connexion postal de Postes Canada, pour répondre à cette demande de soumission.** L'offrant doit envoyer un courriel pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postal à l'adresse suivante :

[roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:roreceptionSoumissions.wrbidreceiving@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Remarque :** Les offres ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postal, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2006, ou pour envoyer des offres au moyen d'un message Connexion postal si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postal.

Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postal est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six jours avant la date de clôture de la demande d'offre à commandes.

**Les soumissions télécopiées seront acceptées au 1-418-566-6166.**

**Les soumissions en format papier (remis en personne ou par la poste ou par messagerie) ne seront pas acceptées dans le cadre de cette demande de soumission.**

## 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 7 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offerants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offerants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offerants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offerants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire

canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les offrants potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les offrants à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les offrants devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les offrants devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

---

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES**

### **3.1 Instructions pour la préparation des offres**

Les fournisseurs sont fortement encouragés à soumettre leurs offres par voie électronique conformément à l'article 08 des instructions uniformisées 2006. Le système Connexion postal a une limite de 1 Go par message individuel affiché et une limite de 20 Go par conversation. L'offre doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Offre technique  
Section II : Offre financière  
Section III : Attestations  
Section IV : Renseignements supplémentaires

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

#### **Section I : Offre technique**

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Offre financière**

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement.

##### **3.1.1 Paiement électronique de factures - offre**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

##### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### **Section III: Attestations**

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

L'offrant DOIT satisfaire à toutes les exigences obligatoires décrites dans la demande d'offres à commandes (DOC). Aucune autre considération ne sera accordée aux fournisseurs qui ne satisfont pas à tous les critères obligatoires. Si, en tout temps avant l'attribution de l'OCIR, l'équipe d'évaluation conclut que l'offre ne satisfait pas à toutes les instructions contenues dans la présente DOC, l'offre pourrait être jugée non conforme et rejetée d'emblée.

##### **Exigence obligatoire (O1) : Exemple de liste de produits**

L'offrant doit remplir la liste d'exemples de produits de l'appendice A.1 figurant à l'annexe A – Besoin. Les produits cités doivent figurer dans le catalogue en ligne actuel ou le catalogue imprimé actuel de l'offrant.

##### **Exigence obligatoire (O2) : Liste de fabricants**

L'offrant doit indiquer le nom d'au moins trois (3) fabricants dont il est autorisé à vendre les produits.

Une lettre pourrait être demandée pendant la durée de l'offre à commandes pour vérifier que l'offrant est toujours un distributeur désigné des produits offerts.

##### **Exigence obligatoire (O3) : Pourcentage de remise offert**

L'offrant doit indiquer le pourcentage minimum de remise offert pour les articles consommables, les instruments et les produits offerts, taxes applicables en sus. La remise s'appliquera pendant toute la durée de l'offre à commandes, y compris pendant les périodes d'option, conformément à l'annexe B, Base de paiement. Des remises supplémentaires peuvent être appliquées au moment des commandes subséquentes, s'il y a lieu.

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Clause du Guide des CCUA [M0220T](#) (2016-01-28), Évaluation du prix - offre

Pour les offres qui satisfont à toutes les exigences obligatoires décrites dans la DOC et qui correspondent à la liste d'exemples de produits de l'appendice A.1, une évaluation financière sera appliquée comme suit :

- 
- a. le pourcentage de remise des offrants figurant à l'annexe B, Base de paiement sera appliqué au prix respectif de chacun des produits indiqués à l'appendice A.2, Exemples de prix des produits;
  - b. le prix ainsi réduit de chaque produit sera multiplié par la quantité estimative de chacun des articles, ce qui donnera le prix calculé;
  - c. Le prix calculé de chaque article sera additionné aux prix calculés des autres articles afin d'obtenir un prix évalué global;
  - d. Le fournisseur qui satisfait à toutes les exigences obligatoires et dont le prix évalué global est le plus bas se verra émettre une offre à commandes.

#### **4.2 Méthode de sélection**

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

---

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec l'offre**

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les offrants doivent présenter avec leur offre, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

#### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre**

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des «

---

soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

## **PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **A. OFFRE À COMMANDES**

#### **6.1 Offre**

**6.1.1** L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

#### **6.2 Exigences relatives à la sécurité**

**6.2.1** L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

##### **6.3.1 Conditions générales**

[2005](#) (2017-06-21), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

##### **6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports**

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens et services qu'il fournit au gouvernement fédéral dans le cadre de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats effectués par le Canada, y compris ceux payés au moyen d'une carte d'achat du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe intitulée Rapport d'utilisation de l'offre à commandes. Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- premier trimestre : du 1 avril au 30 juin
- deuxième trimestre : du 1 juillet au 30 septembre
- troisième trimestre : du 1 octobre au 31 décembre
- quatrième trimestre : du 1 janvier au 31 mars

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours civils suivant la fin de la période de référence.

## **6.4 Durée de l'offre à commandes**

### **6.4.1 Période de l'offre à commandes**

La période de passation des commandes subséquentes à l'offre à commandes est de la date d'attribution au 30 septembre 2022.

### **6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes**

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux (2) périodes supplémentaires d'un (1) an, du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 et du 1er octobre au 30 septembre 2023 2024, selon les mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes 15 jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

### **6.4.3 Points de livraisons**

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés à l'Annexe « A » de l'offre à commandes.

## **6.5 Responsables**

### **6.5.1 Responsable de l'offre à commandes**

Le responsable de l'offre à commandes est :

Rina Marsland  
Spécialiste de l'approvisionnement  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
101 22<sup>nd</sup> St E, Suite 110  
Saskatoon, SK S7K 0E1

Téléphone: 306-241-5742  
Courriel : rina.marsland@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

## 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est :

(Sera nommé au moment de l'attribution de l'offre à commandes)

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

## 6.5.3 Représentant de l'offrant.

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

## 6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est :

La Direction générale de la santé des Premières Nations et des Inuits (DGSPNI) de Services aux Autochtones Canada (SAC), région du Manitoba

## 6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateur(s) désigné(s) à l'aide des formulaires dûment remplis ou de leurs équivalents, comme il est indiqué aux paragraphes 2 ou 3 ci-après, ou au moyen de la carte d'achat du Canada (Visa ou MasterCard) pour les besoins de faible valeur.

1. Les commandes subséquentes doivent provenir de représentants autorisés des utilisateurs désignés dans l'offre à commandes. Il doit s'agir de biens ou services ou d'une combinaison de biens et services compris dans l'offre à commandes, conformément aux prix et aux modalités qui y sont précisés.
2. Les formulaires suivants sont disponibles au site Web [Catalogue de formulaires](#) :
  - PWGSC-TPSGC 942 Commande subséquente à une offre à commandes
  - PWGSC-TPGSC 942-2 Commande subséquente à une offre à commandes (Livraison multiple)
  - PWGSC-TPSGC 944 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (anglais seulement)
  - PWGSC-TPSGC 945 Commande subséquente à plusieurs offres à commandes (français seulement)

ou

3. Un formulaire équivalent ou un document électronique de commande subséquente qui comprend à tous le moins les renseignements suivants :

- le numéro de l'offre à commandes;
- l'énoncé auquel les modalités de l'offre à commandes ont été intégrées;
- la description et le prix unitaire de chaque article;
- la valeur totale de la commande subséquente;
- le point de livraison;
- la confirmation comme quoi les fonds sont disponibles aux termes de l'article 32 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*;
- la confirmation comme quoi l'utilisateur a été désigné dans le cadre de l'offre à commandes et qu'il détient l'autorisation d'établir un contrat.

#### 6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser \_\_\_\_\_ \$ (taxes applicables incluses). **(To be inserted at standing offer issuance)**

#### 6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales [2005](#) (2017-06-21), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- d) les conditions générales [2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- g) l'Annexe « C », rapport d'utilisation de l'offre à commandes;
- h) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_

#### 6.10 Attestations et renseignements supplémentaires

##### 6.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

##### 6.10.2 Clauses du *Guide des CCUA*

M3000C (2006-08-15) [Listes de prix](#)

M3800C (2006-08-15) [Estimation de coût](#)

## **6.11 Lois applicables**

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur au Manitoba et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **6.12 Transition vers une solution d'achats électroniques (SAE)**

Pendant la période de l'offre à commandes, le Canada peut effectuer la transition vers une SAE afin de traiter et de gérer de façon plus efficace les commandes subséquentes individuelles pour certains ou pour l'ensemble des biens et des services applicables de l'offre à commandes. Le Canada se réserve le droit, à sa propre discrétion, de rendre l'utilisation de la nouvelle solution d'achats électroniques obligatoire.

Le Canada accepte de fournir à l'offrant un préavis de trois mois afin de lui permettre d'adopter les mesures nécessaires en vue d'intégrer l'offre à la SAE. Le préavis comprendra une trousse d'information détaillée décrivant les exigences, ainsi que les orientations et les appuis pertinents.

Si l'offrant décide de ne pas offrir ses biens et ses services par l'intermédiaire de la Solution d'achats électroniques, l'offre à commandes pourrait être mise de côté par le Canada.

## **B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.1 Besoin**

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

#### **6.2.1 Conditions générales**

[2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de [2010A](#) (2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### **6.3 Durée du contrat**

#### **6.3.1 Date de livraison**

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

## 6.4 Paiement

### 6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (**valeur de la commande subséquente**). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.4.2 Paiement unique

Clauses du *Guide des CCUA* H1000C (2008-05-12) [Paiement unique](#)

### 6.4.3 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

**A être déterminé**

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement)

## 6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - a. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.6 Assurances

Clause du *Guide des CCUA* [G1005C](#) (2016-01-28), Assurance – aucune exigence particulière

## 6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

B1501C (2018-06-21) [Appareillage électrique](#)  
B1505C (2016-01-28) [Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux](#)  
B7500C (2006-06-16) [Marchandises excédentaires](#)

## 6.8 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5A316-203695/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5A316-203695

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-0-43195

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

---

## ANNEXE « A »

### EXIGENCES

#### 1. Exigences

Services Autochtones Canada (SAC), Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI), région du Manitoba, doit établir une offre de commandes individuelle et régionale (OCIR), sur demande, pour la fourniture et la livraison d'instruments dentaires, de petit matériel dentaire et de fournitures dentaires pour les services de soins de santé buccale des Premières nations dans les réserves.

Les points de livraison comprennent l'entrepôt de la DGSPNI à Winnipeg, MB (R3C 4W1) et divers autres emplacements des Premières nations dans les régions nordiques et éloignées du Manitoba, tels qu'identifiés ici.

#### 2. Services de l'offrant

L'offrant doit être en mesure de recevoir des commandes par téléphone (y compris un numéro sans frais), par télécopieur et par courriel. L'offrant doit être ouvert pendant les heures normales de bureau au Canada.

#### 3. Restriction de commande minimale

Bien que les utilisateurs autorisés fassent tout leur possible pour passer des commandes contenant plusieurs articles, l'offrant doit expédier de petites quantités si on lui demande de le faire.

Les restrictions relatives aux commandes minimales ne sont pas autorisées et ne s'appliquent pas à la présente offre de commandes.

#### 4. Quantités

À moins que les marchandises ne soient en rupture de stock, les expéditions qui contiennent des quantités partielles doivent être rectifiées immédiatement. L'offrant ne doit pas facturer les expéditions partielles avant que la commande complète ait été livrée.

#### 5. Retours

L'utilisateur identifié peut renvoyer l'article(s) reçu :

- (1) Si l'article n'est pas le bon article ;
- (2) Si l'article ne répond pas aux exigences de durée de conservation décrites à l'annexe A - Exigences paragraphe 6.0 Durée de conservation ;
- (3) Si l'article a été endommagé ;
- (4) S'il existe des preuves que l'emballage a été altéré ;
- (5) Si les articles ne sont pas tels que décrits dans la documentation technique fournie par l'entrepreneur à la clôture de la DOC ; ou
- (6) Si les articles ne répondent pas aux conditions de l'offre de commande.

L'offrant doit appliquer un crédit ou un remboursement à l'utilisateur autorisé pour les articles retournés, y compris les frais d'expédition, le cas échéant et comme convenu par le responsable du projet. Le crédit ou le remboursement doit être appliqué dans les dix (10) jours suivant la réception des articles retournés.

Si le retour a été effectué avant la facturation et le paiement et que la commande contenait des articles autres que les biens retournés, l'offrant doit émettre une nouvelle facture au responsable de projet avec le crédit détaillé.

## **6. Durée de conservation**

Tous les matériaux ayant une durée de conservation doivent comporter les informations suivantes, clairement indiquées sur l'emballage :

- (1) La date de fabrication;
- (2) Le numéro de pièce du fabricant ;
- (3) Le numéro de spécification ; et
- (4) La date d'expiration de la durée de conservation.

Tous les produits livrés avec une date d'expiration doivent avoir la durée de conservation la plus longue disponible auprès du fabricant. Si la durée de conservation la plus longue n'est pas disponible auprès du fabricant, l'offrant doit en informer l'utilisateur désigné au moment de la commande et avant l'expédition pour acceptation.

## **7. Spécifications, normes et manuels**

Le petit matériel et les instruments dentaires doivent être marqués/timbrés de façon permanente du nom de la société, du numéro de pièce ou du marquage CE.

Les instructions/manuels d'utilisation, le cas échéant, doivent accompagner chaque instrument.

## **8. Emballage**

L'offrant doit se conformer à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux et provinciaux applicables concernant l'emballage, l'étiquetage et le déplacement des marchandises dangereuses, y compris les marchandises qui sont réemballées par l'offrant.

## **9. Normes environnementales**

L'offrant doit offrir de petits équipements et instruments dentaires qui répondent aux mesures d'efficacité énergétique (comme Energy Star).

## **10. Rappels de produits**

Si l'un des produits a été rappelé, un avis de rappel de produit doit être fourni au responsable du projet ainsi qu'au responsable de l'offre de commandes dès que possible.

## **11. Catalogues dentaires**

Le titulaire de l'offre de commandes doit fournir une copie papier ou un lien en ligne vers son catalogue(s) de produits dentaires à l'utilisateur autorisé si on lui demande de le faire.

Le catalogue(s) de produits dentaires doivent être disponibles en anglais.

Le titulaire de l'offre de commandes doit fournir, au minimum, les instruments dentaires, le petit matériel dentaire, les fournitures dentaires et les produits consommables dentaires suivants pour répondre aux besoins dans le cadre de l'offre de commandes :

<b>Catégories : Instruments dentaires, petits équipements dentaires et fournitures/consommables dentaires</b>	
<b>Instruments dentaires</b>	<b>Comprend, entre autres, les éléments suivants :</b> Instruments et accessoires diagnostiques, parodontaux, endodontiques, orthodontiques, restaurateurs/opérateurs et chirurgicaux, accessoires.
<b>Petit matériel dentaire</b>	<b>Comprend, entre autres, les éléments suivants :</b> moteurs de pièces à main à haute et à basse vitesse, pièces à main, coupleurs, tabourets, chariots, éclairages opératoires, capteurs, supports de moniteurs, visionneuses de rayons X, lampes à polymériser, tours, taille-modèles, chalumeaux, vibrateurs, stérilisateurs, unités ultrasoniques, détartreurs, alginateurs, amalgamateurs, séparateurs d'amalgames, distillateurs d'eau.
<b>Fournitures et consommables dentaires</b>	Comprend les articles et consommables dentaires.

## 12. Livraison

Les livraisons doivent être effectuées les jours ouvrables, pendant les heures normales de travail de la destination.

La date de livraison sera indiquée dans chaque commande subséquente individuelle à l'offre de commandes. L'offrant doit informer l'utilisateur autorisé au moment de l'émission de la commande subséquente si la date de livraison ne peut être respectée. L'utilisateur autorisé se réserve le droit d'annuler la commande subséquente si les articles ne peuvent être livrés dans un délai acceptable.

Si les biens faisant l'objet de l'appel doivent être livrés à une communauté des Premières nations, l'utilisateur autorisé est responsable des coûts de transport et de la coordination du transport avec l'offrant. Cela comprend la détermination du mode de transport, des délais et de l'entreprise de transport.

L'utilisateur autorisé est responsable du choix du mode de transport le plus économique qui répond au besoin. Si aucune instruction n'est fournie dans la commande subséquente, l'offrant doit confirmer les dispositions de transport avec l'utilisateur autorisé avant de procéder.

L'utilisateur autorisé peut :

- (a) Choisir lui-même une entreprise de transport ; ou
- (b) Demander au contractant de suggérer un minimum de deux (2) entreprises, y compris des devis, pour que le client puisse les sélectionner et les approuver.

**Lieu de livraison**

**Livraison de petits équipements dentaires, d'instruments dentaires, de fournitures et de consommables dentaires à :**

Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI)  
 Entrepôt dentaire régional  
 391 York Avenue  
 Winnipeg, MB, R3C 4W1

**Livraison de fournitures et de consommables dentaires à :**

Les cliniques dentaires de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits (DGSPNI) sont situées dans toute la région du Manitoba et sont accessibles par route ou par avion.

**Les communautés des Premières nations peuvent inclure, mais ne sont pas limitées à :**

Communautés	A plus de 100 km de Winnipeg, Accès routier (itinéraire logique)	A plus de 100 km de Winnipeg, accès aérien uniquement	A plus de 100 km de Winnipeg, accès routier et/ou aérien
Berens River		X	
Birdtail Sioux	X		
Bloodvien		X	
Brochet (Barrens Lands)		X	
Canupawakpa (Oak Lake)	X		
Cross Lake			X
Easterville (Chemawawin)			X
Ebb & Flow	X		
Fairford (Pinaymootang)	X		
Fisher River	X		
Garden Hill		X	
God's Lake Narrows		X	
God's River (Manto Sipi Cree Nation)		X	

Solicitation No. - N° de l'invitation  
 5A316-203695/A  
 Client Ref. No. - N° de réf. du client  
 5A316-203695

Amd. No. - N° de la modif.  
 File No. - N° du dossier  
 WPG-0-43195

Buyer ID - Id de l'acheteur  
 wpg016  
 CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Grand Rapids (Misipawistik Cree Nation)			X
Hollow Water	X		
Indian Birch (Wuskwi Siphik)			X
Jackhead	X		
Keeseekowenin	X		
Lac Brochet		X	
Lake Manitoba	X		
Little Grand Rapids		X	
Moose Lake (Mosakahiken)			X
Nelson House (Nisichawayasihk Cree Nation)			X
Oxford House (Bunibonibee)		X	
Pauingassi		X	
Peguis	X		
Poplar River		X	
Pukatawagon (Mathias Colomb)		X	
Red Sucker Lake		X	
Roseau River	X		
Sagkeeng (Fort Alexander)	X		
Sapoteweyak (Shoal River)			X
Shamattawa		X	
Sioux Valley	X		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5A316-203695/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5A316-203695

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-0-43195

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

South Indian Lake (O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation)		X	
Split Lake			X
St. Theresa Point		X	
Swan Lake	X		
Tadoule Lake (North Lands)		X	
The Pas			X
Valley River	X		
Wasagamack		X	
Waywayseecappo	X		
York Landing			X

## ANNEXE A.1

### Exemple de liste de produits - Spécifications minimales obligatoires

**Les offrants doivent remplir A.1 Exemple de liste de produits et A.2 Exemple de tarification des produits dans leur intégralité.**

Les offrants doivent fournir les prix de tous les échantillons de produits énumérés en A.1 Liste d'échantillons de produits en A.2 Liste de prix d'échantillons de produits.

La liste d'échantillons de produits détaillée en A.1 et les prix des échantillons de produits en A.2 ne servent qu'à des fins d'évaluation et ne feront partie d'aucune offre de commande résultante.

Les prix indiqués ne doivent pas faire l'objet d'une remise et doivent figurer dans la liste de prix publiée actuelle de l'offrant. Le pourcentage de rabais offert par l'offrant dans l'Annexe B sera appliqué aux prix de l'offrant indiqués dans la section A.2 à des fins d'évaluation.

#### **A. Instructions aux offrants - Exemple de liste de produits**

1. Les offrants doivent être en mesure de fournir tous les articles détaillés dans l'échantillon de la liste de produits détaillée dans le présent document.
2. La liste d'échantillons de produits est un échantillon de produits identifiés à des fins d'évaluation seulement et ne fera pas partie de toute offre de commandes résultante.
3. Lorsqu'un offrant substitue un produit équivalent à un produit identifié dans le présent document par sa marque et son modèle, l'offrant doit inclure dans son offre les spécifications techniques obligatoires et la documentation du produit équivalent offert.
4. Les offres qui ne répondent pas à tous les critères d'évaluation obligatoires seront déclarées non recevables et ne seront pas prises en considération.
5. Les offrants doivent démontrer leur compréhension des exigences contenues dans la demande de soumissions et expliquer comment ils répondent à chaque critère d'évaluation obligatoire. Les offrants doivent démontrer leurs capacités de manière approfondie, concise et claire.
6. L'offre technique doit aborder clairement et de manière suffisamment approfondie les points qui font l'objet des critères d'évaluation par rapport auxquels l'offre sera évaluée. Il ne suffit pas de répéter la déclaration contenue dans l'appel d'offres ou d'affirmer, sans aucune information à l'appui, qu'un soumissionnaire est conforme.
7. Les informations justificatives peuvent inclure, sans s'y limiter, des fiches techniques, des brochures techniques, des photographies ou des illustrations. Si la documentation technique publiée à l'appui n'est pas disponible, l'offrant doit préparer un exposé écrit comprenant une explication détaillée de la manière dont son offre démontre la conformité technique. Toutes les informations justificatives doivent être fournies avec l'offre à la date de clôture de la sollicitation. Il incombe aux offrants de s'assurer que les documents techniques justificatifs soumis fournissent les détails nécessaires pour démontrer que le ou les produits proposés répondent aux exigences des critères d'évaluation.
8. Si les documents justificatifs mentionnés ci-dessus n'ont pas été fournis à la clôture des soumissions, le responsable de l'offre de commandes avisera l'offrant qu'il doit fournir les documents justificatifs dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. Si l'offrant ne se conforme

pas à la demande du responsable de l'offre de commandes dans ce délai, son offre sera jugée non recevable et ne sera pas prise en considération.

9. Le Canada n'évaluera pas les informations telles que les références à des adresses de sites Web où l'on peut trouver des informations supplémentaires.
10. Afin de faciliter l'évaluation de l'offre, le Canada demande aux offrants d'aborder et de présenter les sujets dans l'ordre des critères d'évaluation et d'inclure une grille dans leur proposition, contenant l'information qui démontre comment l'offrant répond à chaque critère d'évaluation. Sinon, et pour éviter toute répétition, les offrants peuvent également se référer aux différentes sections de leur offre en identifiant le paragraphe spécifique et le numéro de page où le sujet a déjà été abordé.
11. Les offrants doivent faire part de leurs préoccupations concernant les spécifications de performance par écrit au responsable de l'offre de commandes avant la clôture des soumissions, comme il est indiqué dans le document de la demande d'offre de commandes (DOC), à la Partie 2 - Instructions aux offrants, point 2.3 Demandes de renseignements - Demande d'offre de commandes.

### Exemple de liste de produits

Article N°	<b>Spécification de performance</b> Lorsque l'offrant substitue un produit équivalent à un produit identifié dans les présentes par la marque et le modèle, l'offrant doit inclure dans son offre les spécifications techniques obligatoires et la documentation du produit équivalent offert.	<b>Spécification de performance offerte</b> : Les offrants doivent indiquer comment ils répondent à la spécification de performance en inscrivant cette information dans cette colonne, y compris la marque, le fabricant et le modèle offerts.	<b>Référence croisée</b> : Dans cette colonne, les offrants doivent faire un renvoi aux endroits où cette spécification de performance est indiquée dans leurs documents d'appui.
1.	<b>Fournitures et consommables dentaires</b>		
1.1	<b><u>Scellant Ultra Puit &amp; Fissure :</u></b> UltraSeal XT A2 ou équivalent plus recharge <ul style="list-style-type: none"> <li>- Photo polymérisé</li> <li>- Scellement composite libérant du fluorure</li> <li>- Radio-opaque</li> <li>- 58 % de résine chargée</li> <li>- Teinte A2</li> <li>- Seringues 4 x 1.2 ml</li> </ul>		
1.2	<b><u>Amalgame d'argent:</u></b> Capsules ou équivalent d'amalgame 2 à déversement et prise ordinaires <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise ordinaire</li> <li>- 600 mg</li> <li>- Auto-activant</li> <li>- Mercure en poche</li> <li>- 2 déversements ou double déversement</li> <li>- Technique d'ouverture par pincement et rotation</li> <li>- Capsule refermable</li> </ul>		
1.3	<b><u>Aiguilles d'injection :</u></b> Aiguilles d'injection ou équivalent <ul style="list-style-type: none"> <li>- Calibre 27</li> <li>- Jaune courte</li> <li>- Moyeu en métal</li> <li>- Auto-filetage</li> <li>- Moyeu universel auto-alignant</li> <li>- Stérile</li> <li>- A usage unique</li> </ul>		

1.4	<p><b><u>Absorbants de salive:</u></b></p> <p>NeoDrys ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception flexible et effilée</li> <li>- Bord confortable</li> <li>- Support réfléchissant</li> <li>- Taille large</li> <li>- Couleur bleu</li> </ul>		
1.5	<p><b><u>Restaurateur en verre ionomère:</u></b></p> <p>Recharge de capsule Fuji IX GP ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Radio opaque</li> <li>- Auto polymérisable</li> <li>- Libération de fluorure</li> <li>- Prise régulière</li> <li>- Teinte A2</li> </ul>		
1.6	<p><b><u>Anesthésiant local:</u></b></p> <p>Injection ou équivalent 1:100,000 de Lidocaïne HCL 2 % and Épinéphrine</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Épinéphrine 1:100,000</li> <li>- Lidocaïne HCL 2%</li> <li>- Composants sans latex</li> <li>- Volume par cartouche 1,7 ml</li> </ul>		
1.7	<p><b><u>Pansement post-extraction:</u></b></p> <p>Alveogyl ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pansement post extraction pour cavité sèche</li> <li>- Consistance fibreuse pour un remplissage facile de la cavité</li> </ul>		
1.8	<p><b><u>Pâte Prophyl:</u></b></p> <p>Coupes de pâte Nupro Prophyl ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Épais</li> <li>- Avec fluorure</li> <li>- Gobelets à dose unique/unitaire</li> <li>- 1 grip prophyl et 1 anneau prophyl</li> <li>- Goût de cerise</li> <li>- Sans gluten</li> </ul>		

1.9	<p><b><u>Solutions de traitement automatique des rayons X :</u></b></p> <p>Révélateur et fixateur Peri-Pro ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 quart de bouteille de révélateur et 1 quart de bouteille de fixateur</li> <li>- 3 bouteilles de fixateur</li> <li>- 3 bouteilles de révélateur</li> <li>- Liquide pré-mélangé/prêt à l'emploi</li> </ul>		
1.10	<p><b><u>Matériau pour remplissage temporaire :</u></b></p> <p>Capsules IRM ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capsules IRM de 0,34 g pour le mélange en machine</li> <li>- Teinte ivoire par capsule</li> </ul>		
2.	<b>Instruments dentaires</b>		
2.1	<p><b><u>Sonde parodontale:</u></b></p> <p>Sonde parodontale N° 2 en queue de cochon (EXD26) ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acier satiné de qualité</li> <li>- Sonde en queue de cochon à double extrémité</li> <li>- Sonde parodontale N° 2</li> <li>- Manche ergonomique N° 6</li> </ul>		
2.2	<p><b><u>Carver restaurateur:</u></b></p> <p>Carver Discoïde-Cléoïde restaurateur N° 4/5 ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A double extrémité</li> <li>- Acier satiné de qualité</li> <li>- Discoïde-cléoïde N° 4/5</li> <li>- Manche N° 6</li> </ul>		
2.3	<p><b><u>Excavateur restaurateur:</u></b></p> <p>Excavateur N° 18 ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acier inoxydable de qualité</li> <li>- A double extrémité</li> <li>- Manche ordinaire</li> <li>- Excavateur N° 18</li> </ul>		

2.4	<p><b><u>Brunisseuse d'amalgame:</u></b></p> <p>Brunisseuse à bille N° 21B HDL N° 41 ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acier inoxydable de qualité</li> <li>- Extrémité en forme de gland</li> <li>- Extrémité double</li> <li>- Brunissoir à billes N° 21B</li> <li>- 3,0 mm - 2,7 mm</li> </ul>		
2.5	<p><b><u>Plugger restaurateur :</u></b></p> <p>Plugger Hollenback N° 1 HDL N° 6 ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acier satiné de qualité</li> <li>- Double extrémité</li> <li>- Plugger Hollenback N° 1</li> <li>- 1 mm - 1,65 mm</li> <li>- Manche N° 6</li> <li>-</li> </ul>		
2.6	<p><b><u>Lime à os chirurgicale :</u></b></p> <p>Lime à os Miller N° 21 ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acier inoxydable de qualité chirurgicale</li> <li>- Double face</li> <li>- Dentelures à coupe droite</li> <li>- Extrémités de travail de 4,8 mm et 8,1 mm, toutes deux à angle de 25 degrés</li> </ul>		
2.7	<p><b><u>Élévateur chirurgical :</u></b></p> <p>Élévateur droit Heidbrink N° 41 ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acier inoxydable de qualité</li> <li>- Extrémité unique</li> <li>- Embout droit Heidbrink</li> </ul>		
2.8	<p><b><u>Forceps chirurgicaux :</u></b></p> <p>Forceps Cowhorn N° 23, Molaire inférieure ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acier inoxydable de qualité</li> <li>- Forceps pour molaire inférieure N° 23 Cowhorn</li> </ul>		

2.9	<p><b><u>Forceps articulés :</u></b></p> <p>Forceps de papier articulés Miller ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forceps de papier articulé à une extrémité</li> </ul>		
2.10	<p><b><u>Spatule à ciment :</u></b></p> <p>Spatule à ciment N° 24 ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- A extrémité unique</li> <li>- Acier satiné de qualité</li> <li>- Spatule de 44 mm avec lame flexible</li> <li>- Manche N° 6</li> </ul>		
3.	<b>Petit matériel dentaire</b>		
3.1	<p><b><u>Nettoyeur à ultrasons :</u></b></p> <p>Quantrex 310 avec minuterie et drain ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Anse ou réservoir en acier inoxydable</li> <li>- Minuterie de 60 minutes</li> <li>- Vidange multi-position</li> <li>- Capacité du réservoir 3,25 gal</li> <li>- Fréquence de sortie/de nettoyage de 43 kHz</li> <li>- Dimensions générales :</li> <li>- 16,5 po x 10,0 po x 12,1 po</li> <li>- Sans panier</li> </ul>		
3.2	<p><b><u>Tour :</u></b></p> <p>Tour Red Wing ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- ¼ HP</li> <li>- 4 ½" de hauteur d'arbre</li> <li>- 1725/3450 rpm 2 vitesses</li> <li>- Dimensions générales :</li> <li>- 15 ½" x 7/8" x 7 ¼"</li> </ul>		

3.3	<p><b><u>Unité de détartrage à ultrasons :</u></b></p> <p>Cavitron Plus avec technologie Tap-On ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 pédale tap-on sans fil</li> <li>- 1 détartreur Cavitron plus avec câble de pièce à main pivotant</li> <li>- 1 pièce à main stérilisable détachable steri-mate</li> <li>- 1 insert ortanique slimline-10S</li> </ul>		
3.4	<p><b><u>Moteur de pièce à main à grande vitesse :</u></b></p> <p>EXPERT Torque Lux High Speed ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pièce à main à air comprimé</li> <li>- Connexion lux multiflex</li> <li>- Connexion rapide</li> <li>- 380 000 rpm</li> <li>- Pression de fonctionnement 36 psi</li> <li>- Turbine à fibre optique</li> <li>- Mandrin automatique à bouton-poussoir</li> <li>- Tête standard (18 watts)</li> <li>- Pulvérisation à 4 ports</li> <li>- Roulements en céramique</li> </ul>		
3.5	<p><b><u>Distillateur dentaire d'eau :</u></b></p> <p>Distillateur d'eau Aquastat ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Distillateur d'eau portable/de comptoir</li> <li>- Vaporiser l'eau du robinet</li> <li>- Purifier un gallon d'eau en moins de 4,25 heures</li> <li>- Volume du réservoir : 1 gallon</li> <li>- Dimensions générales :</li> <li>- 10" x 16" x 15"</li> <li>- A brancher</li> </ul>		
3.6	<p><b><u>Chariot dentaire mobile :</u></b></p> <p>Chariot mobile de médecin ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 4 tiroirs à instruments et 3 tiroirs de rangement</li> <li>- Couleur surf, amande ou blanc</li> <li>- Moulure de protection et</li> </ul>		

	<p>trémie à main</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Armoire mobile</li> <li>- Dimensions générales :</li> <li>- <b>21.5 " l ou 21 " l x 32 " h x 18 ¾" p</b></li> </ul>		
3.7	<p><b><u>Amalgamateur dentaire :</u></b></p> <p>Amalgamateur Promix ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Numérique</li> <li>- Écran DEL</li> <li>- Commandes par clavier tactile</li> <li>- Commandes à microprocesseur</li> <li>- Mémoires préréglées programmables</li> <li>- Zone de mélange scellée</li> </ul>		
3.8	<p><b><u>Éclairage dentaire :</u></b></p> <p>Lampe dentaire DEL Bel-Halo ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capteur marche-arrêt à touches</li> <li>- Lampe dentaire DEL - réseau de 10 ampoules</li> <li>- Réglage progressif de l'intensité lumineuse</li> <li>- Lumière blanche froide</li> <li>- Température de couleur de la lumière 5000 K à tous les réglages</li> <li>- Rotation sur le troisième axe de la tête de l'éclairage</li> <li>- Sans montage</li> </ul>		
3.9	<p><b><u>Unité de photo polymérisation dentaire - DEL :</u></b></p> <p>Lampe à polymériser sans fil Elipar Deep Cure-S DEL ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Boîtier en acier inoxydable</li> <li>- Lumière de polymérisation DEL</li> <li>- Délivre une puissance focalisée de 1470 mW/cm<sup>2</sup></li> <li>- Minuteur à réglages multiples</li> <li>- Temps de polymérisation 5, 10, 15 et 20 secondes</li> <li>- Base de recharge</li> <li>- Couleur argent</li> <li>- Sans fil</li> </ul>		

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5A316-203695/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5A316-203695

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-0-43195

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.10	<p><b><u>Visionneuse de radiographies dentaires :</u></b></p> <p>Visionneuse radiologique universelle avec loupe ou équivalent</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Zone de visualisation globale : 6" x 12"</li><li>- 110/120 Volts</li><li>- Avec loupe</li><li>- Grossissement x 2</li><li>- Plastique - couleur blanche</li><li>- Support de bureau</li></ul>		

## Annexe A.2

### Exemples de prix de produits

#### A.2 Instructions aux offrants - Exemple de tarification des produits

1. L'offrant doit indiquer les prix de tous les échantillons de produits énumérés dans le présent document, dans l'unité d'émission demandée dans le tableau ci-dessous.
2. Les offrants doivent identifier la marque et le modèle du produit offert et mentionner le numéro de page et l'emplacement dans leurs informations justificatives pour chaque article.
3. Aux fins de l'évaluation, le pourcentage de remise de l'Annexe B de l'offrant sera appliqué au prix offert.
4. La quantité estimée indiquée ci-dessous est uniquement à des fins d'évaluation, elle n'est pas indicative des achats qui peuvent être effectués.

#### Exemples de prix de produits

Art. N°	Description	Unité d'émission	Marque et numéro de modèle du produit offert	Numéro de l'article	Quantité estimée	Prix par unité d'émission - sans remise
1.1	Ultra Sealant Puit & Fissure	Trousses/seringues 4 x 1.2 ml			125 trousses	\$
1.2	Silver Amalgame d'argent	(600 mg) 50 capsules /paquet			50 paquets	\$
1.3	Aiguille d'injection	100/boîte			175 boîtes	\$
1.4	Absorbants de salive	50 /paquet			125 paquets	\$
1.5	Restaurateur en verre ionomère	48 capsules /paquet			80 paquets	\$
1.6	Anesthésiant local	50 /boîte			225 boîtes	\$

1.7	Pansement post-extraction	Pot de 10 gr.			100 pots	\$
1.8	Pâte Prophy	200 /boîte			125 boîtes	\$
1.9	Processeur automatique de rayons X	6 bouteilles /caisse			250 caisses	\$
1.10	Matériau pour remplissage temporaire	50 capsules /boîte			65 boîtes	\$
2.1	Sonde parodontale	Chacune			50 ch.	\$
2.2	Carver restaurateur	Chacun			50 ch.	\$
2.3	Excavateur restaurateur	Chacun			50 ch.	\$
2.4	Brunisseuse d'amalgame	Chacune			50 ch.	\$
2.5	Plugger restaurateur	Chacun			50 ch.	\$
2.6	Lime à os chirurgicale	Chacune			25 ch.	\$
2.7	Élévateur chirurgical	Chacun			25 ch.	\$
2.8	Forceps chirurgicaux	Chacun			25 ch.	\$
2.9	Forceps articulés	Chacun			25 ch.	\$
2.10	Spatule à ciment	Chacune			25 ch.	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5A316-203695/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5A316-203695

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-0-43195

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

3.1	Nettoyeur à ultrasons	Chacun			10 ch.	\$
3.2	Tour	Chacun			10 ch.	\$
3.3	Unité de détartrage à ultrasons	Chacune			10 ch.	\$
3.4	Moteur de pièce à main à grande vitesse	Chacun			15 ch.	\$
3.5	Distillateur d'eau dentaire	Chacun			10 ch.	\$
3.6	Charriot mobile dentaire	Chacun			5 ch.	\$
3.7	Amalgamateur dentaire	Chacun			10 ch.	\$
3.8	Éclairage dentaire	Chacun			5 ch.	\$
3.9	Unité de photo polymérisation dentaire - DEL	Chacune			10 ch.	\$
3.10	Visionneuse de radiographies dentaires	Chacune			10 ch.	\$

**ANNEXE « B »**

**BASE DE PAIEMENT**

Les rabais indiqués dans cette section représentent le rabais sur les listes de prix publiées les plus récentes des offrants. Le rabais doit être valable pour toute la période de l'offre de commandes qui en résulte, y compris les périodes d'option.

**1. Instruments dentaires, petits équipements et fournitures dentaires/Consommables**

**A être livré à :**

391 York Avenue  
Winnipeg, MB R3C 4W1

Destination FAB incluant tous les frais de livraison et de déchargement, droits de douane inclus, TPS en sus, si applicable.

**2. Fournitures et consommables dentaires**

**Livraison aux communautés des Premières nations de la région du Manitoba :**

Les frais d'expédition destination FAB seront facturés au coût réel. L'offrant doit inclure une copie du connaissance d'expédition indiquant les frais d'expédition avec la facture du client. TPS en sus, le cas échéant.

**a. Période Une – Date d'émission au 30 septembre 2022 - A remplir par l'offrant**

Les prix indiqués dans la liste/catalogue des prix de détail canadiens publiés par les offrants, en vigueur à la date de la commande (TPS/TVH en sus), **moins une remise de :**

- |    |                                       |         |
|----|---------------------------------------|---------|
| 1. | Fournitures et consommables dentaires | _____ % |
| 2. | Instruments dentaires                 | _____ % |
| 3. | Petits équipements dentaires          | _____ % |

**b. Option Période Une – Du 1<sup>er</sup> octobre 2022 au 30 septembre 2023 - A remplir par l'offrant**

Les prix indiqués dans la liste/catalogue des prix de détail canadiens publiés par les offrants, en vigueur à la date de la commande (TPS/TVH en sus), moins une remise de :

- |    |                                       |         |
|----|---------------------------------------|---------|
| 1. | Fournitures et consommables dentaires | _____ % |
| 2. | Instruments dentaires                 | _____ % |
| 3. | Petits équipements dentaires          | _____ % |

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5A316-203695/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5A316-203695

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-0-43195

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

**c. Option Période Deux – Du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024 - A remplir par l'offrant**

Les prix indiqués dans la liste/catalogue des prix de détail canadiens publiés par les offrants, en vigueur à la date de la commande (TPS/TVH en sus), moins une remise de :

- |    |                                       |         |
|----|---------------------------------------|---------|
| 1. | Fournitures et consommables dentaires | _____ % |
| 2. | Instruments dentaires                 | _____ % |
| 3. | Petits équipements dentaires          | _____ % |

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5A316-203695/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5A316-203695

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-0-43195

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE « C »**

**RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE à COMMANDES**

Faire parvenir à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Télécopieur: 306-975-5397  
Courriel: [TPSGC.ROPAequipedesoutien-WRAPSupportTeam.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca](mailto:TPSGC.ROPAequipedesoutien-WRAPSupportTeam.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca)

**Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:**

Premier trimestre: du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin.  
Deuxième trimestre: du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.  
Troisième trimestre: du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre.  
Quatrième trimestre: du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars.

**RAPPORT SUR LE NOMBRE D'AFFAIRES CONCLUES AVEC LES MINISTÈRES OU ORGANISMES DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL**

FOURNISSEUR:  
N° DE L'OFFRE À COMMANDES  
MINISTÈRE OU ORGANISME:

Période de référence

Élément n°	Description de la commande	Valeur de la commande	TPS/TVH
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:			
B) Commandes totales accumulées à ce jour:			
(A+B) Commandes totales accumulées:			

**AUCUN RAPPORT:**

Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période [ ]

PRÉSENTÉ PAR:

Nom:  
Numéro de téléphone:

SIGNATURE: \_\_\_\_\_ DATE: \_\_\_\_\_

Solicitation No. - N° de l'invitation  
5A316-203695/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
5A316-203695

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
WPG-0-43195

Buyer ID - Id de l'acheteur  
wpg016  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

---

## **ANNEXE « D » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES**

### **INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

*Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.*

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

---

**ANNEXE « E »**

**ATTESTATIONS ADDITIONNELLES**

**1. Conseil d'administration**

Voir le paragraphe 5.2.1 de la partie 5, Attestations, pour en savoir plus.

Nom de l'administrateur - \_\_\_\_\_ Titre : \_\_\_\_\_

**2. Numéro d'entreprise – approvisionnement (NEA)**

Reportez-vous à l'article 02, Numéro d'entreprise - approvisionnement du document [2006](#) (2019-03-04)  
Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels

Numéro d'entreprise - approvisionnement - \_\_\_\_\_

Si les fournisseurs ne possèdent pas de une NEA, les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à . Il est également possible de communiquer avec la LigneInfo au 1 800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.